



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT

N° Spécial

30 Novembre 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRE du 30 novembre 2017

SOMMAIRE

Avis-Arrêtés	Date	DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT	Page
DRE N° 2017-232	23.10.2017	Avis d'arrêté prescrivant à la Compagnie d'Affrètement et de transport la surveillance des eaux souterraines au droit de ses anciennes installations sises 19/23 route principale du Port à Gennevilliers	3
DRE/BR N° 2017-277	28.11.2017	Arrêté portant suppression de la régie de recettes instituée à la préfecture des Hauts-de-Seine.	3
DRE/BR N° 2017-278	28.11.2017	Arrêté portant abrogation de l'arrêté de nomination du régisseur de la régie de recettes instituée à la préfecture des Hauts-de-Seine.	4

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

Avis d'arrêté DRE n° 2017-232 du 23 octobre 2017 prescrivant à la Compagnie d'Affrètement et de transport la surveillance des eaux souterraines au droit de ses anciennes installations sises 19/23 route principale du Port à Gennevilliers.

Par arrêté DRE n° 2017-232 du 23 octobre 2017, le Préfet des Hauts-de-Seine a prescrit à la Compagnie d'Affrètement et de Transport, dont le siège social est sis 49 quai Alphonse Le Gallo à Boulogne-Billancourt et représentée par Monsieur LEONARD Dominique, la surveillance des eaux souterraines au droit de ses anciennes installations, sises 19/23 route principale du Port à Gennevilliers.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la Préfecture des Hauts de Seine –D.R.E. – Bureau de l'Environnement et des Installations Classées.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la Mairie de Gennevilliers, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

Arrêté DRE/BR n° 2017/277 du 28 novembre 2017 portant suppression de la régie de recettes instituée à la préfecture des Hauts-de-Seine.

**LE PREFET DES HAUTS DE SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avance des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 22 ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de M .Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avance auprès des services déconcentrés du Ministère de l'Intérieur ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris, comptable assignataire en date du 24 novembre 2017 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts de Seine,

ARRETE

ARTICLE 1 : l'arrêté préfectoral du 17 octobre 1969 portant institution d'une régie de recettes à la préfecture des Hauts-de-Seine est abrogé.

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Vincent BERTON

Arrêté DRE/BR n° 2017/278 du 28 novembre 2017 portant abrogation de l'arrêté de nomination du régisseur de la régie de recettes instituée à la préfecture des Hauts-de-Seine.

**LE PREFET DES HAUTS DE SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avance des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 22 ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de M .Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 modifié, habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avance auprès des services déconcentrés du Ministère de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 octobre 1969 modifié instituant une régie de recettes à la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/129 du 31 mai 2017 relatif à la nomination du régisseur de recettes et de son suppléant ;

Vu l'avis conforme Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris, comptable assignataire, en date du 24 novembre 2017 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts de Seine,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté DRE/BR ° 2017/129 du 31 mai 2017 portant nomination de Monsieur Dominique TOUSSAINT en qualité de régisseur intérimaire de la régie de recettes instituée à la préfecture des Hauts-de-Seine est abrogé.

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Vincent BERTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>